

L'ADMINISTRATEUR SECTEUR OFFICIELS

Cet administrateur agit en qualité d'agent de liaison entre le conseil d'administration et les officiels de la province. Il collabore à fournir aux officiels des informations quant aux compétitions, séminaires ou sur la documentation technique reçue de Patinage Canada. Il a une vue d'ensemble et complète du programme de développement afin que la formation et le développement des officiels soient bien arrimés au développement des patineurs. Il est membre du comité haute performance.

Cette personne aura, de surplus, une expérience comme officiel, idéalement de niveau Défi ou plus élevé. Elle sait gérer facilement le stress et les situations conflictuelles. Elle est reconnue comme crédible dans le milieu des officiels. Elle est forte de bonnes relations avec Patinage Canada et possède une vision stratégique concernant le développement des officiels. Être bilingue est nécessaire.

Son rôle d'administrateur :

L'administrateur est un membre en règle de Patinage Canada agissant dans le meilleur intérêt de PATINAGE QUÉBEC et agissant comme représentant de PATINAGE QUÉBEC lors des événements. L'administrateur adhère aux valeurs de PATINAGE QUÉBEC et il s'engage à la confidentialité absolue sur tout ce qui touche PATINAGE QUÉBEC. Il s'implique au sein de l'organisation et s'intéresse aux différents dossiers. Il est bien préparé pour toutes les réunions; participe activement à celles-ci; exprime honnêtement son opinion. Il n'est pas administrateur d'un club ou d'une région, en même temps qu'administrateur à PATINAGE QUÉBEC.

Personne indépendante, l'administrateur s'éloigne de tout conflit d'intérêt réel ou apparent et signale immédiatement tout conflit potentiel. L'administrateur a le devoir de s'acquitter de ses responsabilités au sein du conseil de façon honnête et de bonne foi, avec diligence et soin. Évidemment, il doit respecter le code d'éthique de l'organisation et son comportement est exemplaire, en tout temps.

Ses responsabilités d'administrateur :

- De participer aux événements de PATINAGE QUÉBEC.
- De toujours participer ou agir avec diligence, prudence, compétence et honnêteté.
- De s'impliquer à la hauteur de ses connaissances, expériences et compétences.
- De manifester ses intérêts en lien avec ses compétences et disponibilités.
- De respecter, en tout temps, la confidentialité des informations obtenues dans ses fonctions.
- D'être solidaire du conseil sur les décisions prises.
- D'être assidu aux réunions où il doit siéger et d'y arriver préparé.
- De participer activement et respectueusement aux échanges sur tous les sujets discutés.
- De préparer, dans les délais énoncés, tout rapport ou document exigé par son rôle.
- D'entretenir de saines relations avec les autres administrateurs et la direction générale de même qu'avec tous les intervenants du patinage.
- De participer honnêtement à l'évaluation de son rendement d'administrateur, à celle du conseil et celle du comité où il siège.
- De garder une distance saine avec son collègue électoral et éviter toute partisanerie.
- D'appuyer sa direction générale et collaborer avec son vis-à-vis du bureau.

Le profil de compétences requis :

Sens des responsabilités : L'administrateur est apte à faire face à toutes ses obligations et à porter les conséquences de ses actes.

Sens du leadership : L'administrateur est proactif et apporte une contribution significative au conseil et dans tous ses dossiers. Reconnu comme un leader dans son domaine, l'administrateur bonifie les débats au conseil, démontre de la polyvalence et de l'ouverture d'esprit et il fait preuve d'initiatives.

Capable d'une réflexion stratégique : L'administrateur doit être capable de reconnaître les enjeux des situations pour PATINAGE QUÉBEC. Il doit pouvoir reconnaître les risques, être vigilant et bien comprendre les contextes politique, économique et social de l'organisation. L'administrateur est capable de perspective, car il a un bon vécu professionnel.

Fiabilité : L'administrateur a toujours fait ses devoirs, dans les délais fixés. Il assiste aux réunions où il est convoqué et participe activement.

Habile communicateur : L'administrateur doit pouvoir exprimer clairement ses idées et être aussi fort sur le mode écoute. En fait, l'administrateur participe à des échanges constructifs et travaille à rallier les opinions divergentes.

Sens de l'éthique et bon jugement : L'administrateur doit se comporter de manière conforme au code d'éthique de PATINAGE QUÉBEC. Il doit savoir reconnaître les conflits de valeurs et les risques éthiques. L'administrateur se concentre sur les points importants, les points à valeur ajoutée. L'administrateur est capable de toujours s'appuyer sur des faits plutôt que des perceptions.

Intégrité : L'administrateur a à cœur de toujours faire prévaloir les intérêts de PATINAGE QUÉBEC. Il se comporte de façon honnête et se conduit, en tout temps, de façon irréprochable. Ainsi, l'administrateur utilise les informations obtenues, grâce à son statut, aux seules fins de PATINAGE QUÉBEC. De plus, il ne se sert pas de son statut d'administrateur afin d'en tirer un avantage quelconque.

Courage : L'administrateur sait poser avec tact des questions difficiles et il sait exprimer respectueusement son appui ou son désaccord aux propositions ou actions de la présidence ou de la direction générale, ou de ses collègues.

Souplesse : L'administrateur est toujours réceptif aux nouvelles possibilités et nouvelles façons de faire. Il est ouvert aux possibilités de changements. Il sait que le passé n'est pas garant de l'avenir.

Loyauté : L'administrateur est fidèle à son organisation, son équipe et son rôle. Il s'acquitte de ses responsabilités et devoirs conformément aux attentes.

Disponibilité : L'administrateur s'engage à consacrer du temps à l'organisation, à se rendre disponible pour l'organisation. Il doit obligatoirement arriver préparé et informé à toutes les réunions du conseil d'administration.

Esprit d'équipe : L'administrateur comprend le lien unissant chacun à PATINAGE QUÉBEC, partage ce sentiment d'étroite collaboration, de synergie au sein de l'organisation et s'engage à œuvrer, en tout temps, pour le bien de l'équipe même si cela signifie au détriment de son bien personnel.